



**Municipalité de Chute-Saint-Philippe**

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **Règlement 326-2025**

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 11 mars 2025, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12900-2025 :

- *Règlement numéro 326-2025 décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour l'aménagement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment abritant la garderie et la bibliothèque.*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 5 mai 2025.

Éric Paiement,  
Directeur général et greffier trésorier